

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 5 avril le Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire de Beauvoir dûment convoqué en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pécoul, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2018

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Mmes Jeanjean, Renard, Thimonier, Mrs Pécoul , Miquel, Dupanloup, Bompieyre, Vianès

Secrétaire de séance : Gisèle Jeanjean .

OBJET : Compte de gestion du Trésorier Principal exercice 2015 Commune, M49

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L. 2343-1 et 2 ;

Vu le Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier Principal en poste aux Matelles et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune et de la M49.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier Principal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du Trésorier Principal,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Jeanjean Gisèle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**PECOUL JEAN-MICHEL
MAIRE**